



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

ARRÊTÉ :

Affaire suivie par : Sophie HAREL

POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°A2023-01-DTU

OBJET : ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT.

Didier CAMINADE, Président de Fumel Vallée du Lot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n°200-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au Renouveau Urbain ;

Vu la loi n°2012-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

Vu la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot approuvée par délibération n°2019B-56-DTU en date du 11 avril 2019 ;

Vu la délibération de Fumel Vallée du Lot n°2021A-10-DTU en date du 25 février 2021 approuvant la prescription d'une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot ;

Vu la délibération de Fumel Vallée du Lot n°2021C-83-DTU en date du 1^{er} juillet 2021 approuvant des modifications complémentaires à la prescription d'une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot ;

Vu l'arrêté n°A2021-01-DTU en date du 20 avril 2021 prescrivant la modification du PLU de Saint-Sylvestre-Sur-Lot ;

Vu l'arrêté n°A2021-03-DTU en date du 03 août 2021 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, et abrogeant l'Arrêté n°A2021-01-DTU en date du 20 avril 2021 ;

Vu la décision n° E21000074/33 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 16 août 2021 désignant Monsieur POUMEROL Alain en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique susmentionnée ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

ARRETE

Article 1^{er} : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 32 jours à compter du lundi 24 avril 2023 à 9 heures jusqu'au jeudi 25 mai 2023 à 17 heures inclus.

Article 2 : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Alain POUMEROL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 3 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Saint-Sylvestre-sur Lot, rue de la république, 47140 Saint-Sylvestre-Sur-Lot et au Pôle de Développement Territorial de la Communauté de Communes, 34 avenue de l'Usine, 47500 Fumel, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes www.fumelvalleedulot.com.

Le siège principal de l'enquête sera le Pôle Développement Territorial de la Communauté de Communes. Toutes informations relatives à la procédure susvisée pourront être demandées auprès du service urbanisme du Pôle Développement Territorial de Fumel Vallée du Lot.

En cas d'impossibilité de déplacement, le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

FUMEL VALLÉE DU LOT
Monsieur le Commissaire Enquêteur
« Enquête publique Modification PLU Saint-Sylvestre -sur-Lot »
4 Place du Château
47500 FUMEL

Ou par courrier électronique de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot à l'adresse électronique suivante : cctl@cc-dufumelois.fr.

Article 4 : ACCUEIL DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur assurera les permanences suivantes pour recevoir les observations écrites ou orales du public :

À LA MAIRIE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT :
Rue de la République, 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot
Le lundi 24 avril 2023, de 14h00 à 17h00

AU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :
34 avenue de l'Usine, 47500 FUMEL
Le jeudi 11 mai 2023, de 14h00 à 17h00

Article 5 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans les huit (8) jours qui suivent la clôture de l'enquête et après avoir récupéré tous les registres d'enquête et les documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Fumel Vallée du Lot disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à Fumel Vallée du Lot l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 6 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions seront consultables au Pôle Développement Territorial et sur le site de la Communauté de Communes www.fumelvalleedulot.com ainsi qu'à la Mairie de Saint-Sylvestre-sur-Lot.

Article 7 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Un avis au public faisant connaître l'objet de l'enquête publique et ses dates d'ouvertures et de clôture sera publié :

- par voie de presse, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les journaux suivants :

- Sud-Ouest,
- La Dépêche,

- et sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.fumelvalleedulot.com.

L'avis d'enquête publique de dimension 42 x 59,4 cm comportant le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractère gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations relatives à l'organisation de l'enquête en caractères noirs sur fond jaune sera affiché à la Mairie de Saint-Sylvestre-sur-Lot et au Pôle Développement Territorial de la Communauté de Communes quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

L'accomplissement des mesures de publicité sera certifié par le Président de Fumel Vallée du Lot et par le Maire de St-Sylvestre-sur-Lot, qui remettront au commissaire enquêteur à l'issue de la période d'enquête lors de la remise des dossiers, un certificat attestant le respect de la période d'affichage.

Article 8 : APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la modification du PLU de Saint-Sylvestre-sur-Lot, approuvée par délibération distincte du Conseil Communautaire.

Cette délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Mention dans deux journaux diffusés dans le département,
- Publication au recueil des actes administratifs,
- Publication sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20230321-A2023_01_DTU-AR
Reçu le 27/03/2023

Article 9 : NOTIFICATION ET EXÉCUTION

La copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet du département du Lot-et-Garonne
- Monsieur Le Sous-préfet chargé de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Le Directeur Départemental des Territoires d'Agen
- Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux
- Monsieur Le Maire de Saint-Sylvestre-sur-Lot.
- Monsieur Le commissaire enquêteur

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 mars 2023



Le Président

Didier CAMINADE

Transmis en sous-préfecture le : 27 mars 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com